



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/46/777  
13 décembre 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session  
Point 37 de l'ordre du jour

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Lettre datée du 13 décembre 1991, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un communiqué de presse reproduisant le texte d'une déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères, M. R. F. Botha, au sujet des résolutions sur l'Afrique du Sud adoptées par l'Assemblée générale ce 13 décembre 1991 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 37 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) V. R. W. STEWARD

ANNEXE

Déclaration faite le 13 décembre 1991 à Pretoria par le  
Ministre sud-africain des affaires étrangères

L'Assemblée générale des Nations Unies vient à nouveau d'adopter une série de résolutions sur l'Afrique du Sud alors qu'ailleurs dans le monde existent pourtant des foyers d'effervescence et d'énormes problèmes économiques qui devraient au premier chef retenir son attention. Il est néanmoins encourageant de noter que l'Organisation des Nations Unies reconnaît enfin les progrès importants réalisés sur le plan politique en Afrique du Sud, notamment la signature récente de l'Accord national de paix, l'adhésion de l'Afrique du Sud au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'organisation de la réunion préparatoire de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique et l'accord sur le retour des exilés conclu entre le Gouvernement sud-africain et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. L'attitude de l'Organisation des Nations Unies a donc considérablement changé par rapport aux années précédentes. L'Assemblée générale a également fait un grand pas en reconnaissant expressément les efforts consentis en vue de surmonter les obstacles aux négociations.

En décidant que les relations peuvent être rétablies dans les domaines de l'enseignement des sciences, des sports et de la culture, l'Assemblée générale confirme que la méthode des sanctions est en train de s'effondrer, bien que le maintien des sanctions financières et commerciales traduise une politique à courte vue. En effet, afin d'améliorer le niveau de vie et d'assurer le bien-être de la population sud-africaine, l'Assemblée générale devrait soutenir la croissance économique et non pas l'entraver.

Je me réjouis du fait qu'un certain nombre de délégations représentant des pays importants ont adopté une position ferme et constructive au cours du débat.

-----